

Accueillez la nouvelle saison avec nous!

→ LE 18 MAI  
au Château Vaudreuil

Rendez-vous

Plaisirs  
maraîchers

LE MOISSON  
D'OR

Proposez votre candidature  
dès mars 2023

MARS 2023  
VOLUME 11  
NUMÉRO 1

# Primeurs Maraîchères

LE REPÈRE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC

## Vote en faveur d'un règlement sur les contributions permettant de financer la recherche



Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), du Syndicat des producteurs maraîchers du Québec (SPMQ) et de l'Association des jardiniers maraîchers du Québec (AJMQ) qui s'est tenue le 25 novembre 2022, les producteurs de légumes de champ ont adopté une résolution en faveur d'un règlement sur les contributions au SPMQ. Cet article vise à présenter la démarche ayant mené à cette réalisation majeure, le contenu du projet de règlement et les prochaines étapes.

### Pourquoi un règlement sur les contributions?

Le Règlement sur les contributions au SPMQ a comme objectif d'alimenter le Fonds d'innovation maraîcher. Le Fonds servira à financer des projets de recherche collectifs à la fois communs à toutes les cultures et pour des cultures spécifiques. Il est possible de souscrire légalement à un tel règlement en raison de la création, le 4 juin 2022, de la Chambre de coordination et de développement (CCD) de la recherche sur les légumes de champ et, le 18 février 2022, par l'accréditation du SPMQ, qui représente les producteurs visés par le

projet de Chambre. À l'exception des membres des plans conjoints, tous les producteurs de légumes de champ sont visés par la Chambre.

### Un vote pour chaque producteur de légumes de champ

Alors que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche indique que les membres de l'association accréditée (dans ce cas le SPMQ) peuvent adhérer à un règlement de contribution, le conseil d'administration du SPMQ a plutôt choisi d'inviter tous les producteurs visés à voter. Ainsi, ce sont tous les producteurs identifiés aux fiches

Raisonner la fertilisation azotée dans l'oignon sec en terres noires

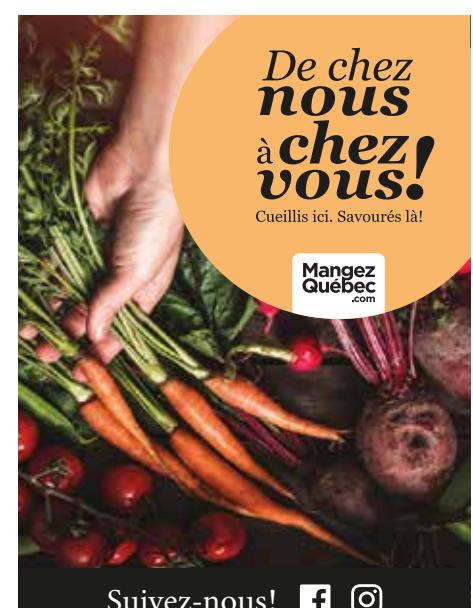
Étude sur les conditions de travail des employés

APFFQ : Un hommage à nos présidents sortants

Les obligations d'un employeur lors d'un accident grave ou mortel

Une étude sur l'environnement d'affaires et sur la compétitivité des fruits et légumes du Québec

Le Banquet 2022 : un succès sur toute la ligne!



Suivez-nous! [f](#) [o](#)

d'enregistrement du MAPAQ qui ont été contactés par courriel pour s'inscrire au vote, en personne ou à distance. Ce sont 70 % des 71 producteurs de légumes de champs qui ont voté qui se sont prononcés en faveur de l'adoption du règlement.

#### Que propose le règlement?

Le projet de Règlement sur la contribution au SPMQ prévoit les éléments suivants :

- Tout producteur de légumes de champ doit verser au SPMQ une contribution annuelle équivalant à 0,1 % de la somme des ventes de légumes de champ réalisées au cours de la deuxième année précédant celle pour laquelle la contribution annuelle est exigible.

Par exemple, un producteur ayant vendu pour 100 000 \$ de légumes de champ en 2021 devra verser 100 \$ au SPMQ pour l'année de contribution 2023.

- Aucune contribution ne doit être payée si la somme des ventes est inférieure à 5000 \$.

Par exemple, un producteur ayant vendu pour 4 500 \$ de légumes de champ en 2021 n'aura rien à verser au SPMQ pour l'année de contribution 2023.

- Le règlement prévoit que le SPMQ pourra conclure une entente avec la

Financière agricole du Québec (FADQ) pour la transmission des données sur les ventes.

- Des intérêts de 7 % par année seront facturés pour les contributions impayées dans les 80 jours.

#### À quoi serviront les contributions?

Les contributions serviront uniquement à financer les activités de la Chambre, responsable d'administrer le Fonds d'innovation maraîcher. Le règlement interne de la CCD stipule que les frais d'administration ne peuvent pas dépasser 5 % des sommes perçues, à moins d'une situation exceptionnelle. Cela signifie que 95 % des contributions iront au financement de la recherche. Un montant de 30 % du Fonds d'innovation maraîcher est affecté aux projets communs, qui pourraient par exemple porter sur la vie microbienne du sol, les engrains verts et les plantes de couverture, les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, la rotation des cultures et les coûts de production. Le reste des fonds servira à financer des projets portant sur des cultures spécifiques. Ainsi, 70 % des contributions associées aux ventes de carottes pourraient contribuer à financer des projets portant spécifiquement sur la carotte, son mode de production et ses ennemis des cultures, par exemple.

Les projets financés devront répondre aux priorités du secteur. Celles-ci seront déterminées tous les trois ans par un sondage effectué auprès des producteurs maraîchers.

#### Les prochaines étapes

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de règlement était en cours d'analyse par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Il est possible que la Régie demande une modification au projet de règlement proposé ou qu'il refuse de l'approuver. S'il est approuvé, le règlement entrera en vigueur lors de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Une fois le règlement en vigueur, les producteurs de légumes de champ seront tenus de s'y conformer. Comment le faire? Deux options seront possibles, selon que vous soyez, ou non, client à la FADQ.

#### Pour les clients à la FADQ :

Une entente de partage d'information est en préparation. Celle-ci devrait permettre au SPMQ d'obtenir la somme des ventes de légumes de champ déclarés au programme Agri. Une facture vous sera transmise par le SPMQ pour un montant équivalent à 0,1 % du montant des ventes indiquées.

Pour les non-clients à la FADQ : Vous recevrez un formulaire d'autodéclaration de ventes que vous devrez remplir et retourner au SPMQ. Le SPMQ vous transmettra une facture pour un montant équivalent à 0,1 % du montant des ventes déclarées.

Si les échéances prévues sont respectées, les factures et formulaires seront acheminés au début de l'automne 2023. Les cotisations permettront d'effectuer un premier appel à projets.

La CCD de la recherche sur les légumes de champ vous informera fréquemment sur les projets ayant été financés et à propos des résultats obtenus. Il est essentiel que les producteurs de légumes de champ y trouvent leur compte et qu'ils voient des résultats concrets aux projets de recherche financés.

Le projet de Fonds d'innovation maraîcher continuera à évoluer au cours des prochains mois. L'APMQ et le SPMQ vous informeront sur les plus récents développements. Si vous avez des questions, nous vous invitons à nous les faire parvenir à [apmq@apmquebec.com](mailto:apmq@apmquebec.com).



# RÉFRIGÉRATION AMESSE

**VENTE**

- CHAMBRE FROIDE
- PANNEAUX PRÉFABRIQUÉS
- PRÉREFROIDISSEURS
- REFROIDISSEMENT VACUUM

## SERVICE 7 JOURS

17, rue Péladeau  
Beauharnois (Québec) J6N 3J2  
1 800 294-3125  
Tél. : 450 225-3682 • Téléc. : 450 225-3628

[refrigerationamesse@refamesse.ca](mailto:refrigerationamesse@refamesse.ca)  
[refrigerationamesse.com](http://refrigerationamesse.com)



**SEMENCES**  
**STOKES** MD

Le leader en maïs de qualité supérieure.

**Nouveau** **Exclusif**



**VENTURE MXR**  
72 jours. Performant avec une excellente vigueur et bonne émergence en sol froid. Grand épis avec une excellente qualité.

**Exclusif**



**EXPEDITION XR**  
77 jrs. Épi attrayant ayant une belle forme et des rangs bien alignés. Bonne saveur sucrée et texture agréable.

**Nouveau**



**TROUBADOUR XR**  
76 jrs. Épi exceptionnellement délicieux et bien protégé par son enveloppe. Choix idéal de mi-saison pour la vente en kiosque.



**ICON XR**  
72 jrs. Choix idéal pour le marché frais et les kiosques. Qualité gustative exceptionnelle.



**Catherine Lefebvre**

Présidente de l'APMQ

**Plus que jamais, je vous entends parler du temps et de l'argent que vous consacrez à vous conformer à des réglementations contraignantes et parfois à l'utilité douteuse. Les formalités administratives alourdissent notre travail et nous empêchent de développer nos entreprises de manière optimale. Le gouvernement doit être davantage à notre écoute et s'efforcer de réduire le fardeau réglementaire excessif.**

Depuis un certain temps, l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) constate une fâcheuse tendance à vouloir imposer une approche d'uniformité administrative à toutes les entreprises québécoises, peu importe leur taille et

## Bye bye paperasse inutile!

la nature de leurs activités. Or, le secteur maraîcher est constitué de petites et de moyennes entreprises avec des ressources administratives limitées. Prenons un seul exemple parmi tant d'autres : pour effectuer leur demande d'autorisation ministérielle pour des prélèvements d'eau, les productrices et producteurs doivent remplir 5 formulaires (total de 90 pages) et fournir plusieurs documents supplémentaires, dont un schéma d'aménagement et un plan de localisation pour chaque site ainsi qu'un rapport technique signé par un professionnel. Cette situation est inadmissible. Elle est coûteuse et inefficace.

**Soyons clairs** – nous ne parlons pas de déréglementation ou de suppression de règles importantes qui sont en place pour protéger l'environnement et la sécurité alimentaire. Nous voulons simplement réduire les formalités administratives inutiles auxquelles les agricultrices et agriculteurs sont confrontés tous les jours.



**Notre demande est simple** – faire des modifications aux règlements pour réduire la paperasserie, les frais et les charges administratives pour les entreprises maraîchères afin que nous passions moins de temps à remplir des documents et plus de temps au champ pour nourrir le monde. Plusieurs provinces, dont l'Ontario, l'Alberta et la Saskatchewan, ont entamé des réflexions sérieuses pour alléger le poids administratif des entreprises agricoles. Le Québec doit s'engager dans

les rangs de ces provinces et entamer la réflexion de manière accélérée.

J'estime que les productrices et producteurs maraîchers sont les experts de leur domaine. À travers l'APMQ, leurs points de vue doivent être systématiquement entendus avant de mettre de l'avant de nouvelles réglementations ou de nouvelles normes administratives.

## L'APMQ en action

**Au cours des derniers mois, l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) a fait plusieurs représentations auprès des autorités gouvernementales pour veiller à vos intérêts et faire valoir vos arguments.**

### Le prix des aliments

Le comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire se penche sur l'inflation dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et sur l'augmentation du coût des produits d'épicerie. L'APMQ était parmi les rares représentants des producteurs à avoir été convoqués pour présenter son point de vue et pour faire des recommandations. Après avoir mis en lumière le déséquilibre dans le rapport de force entre les producteurs maraîchers et les grands joueurs de l'alimentation, que ce soit à l'égard des détaillants ou des grossistes, nous avons insisté sur l'importance que le code de conduite fasse l'objet d'un bilan et qu'un processus d'amélioration en continu soit mis en place après 18 à 24 mois d'application. Nous avons aussi recommandé que le Bureau de la concurrence du Canada se penche sur les effets pernicieux de la concentration des acteurs dans le domaine de la vente au détail et de la distribution alimentaire.

### Rencontre avec le ministre Lamontagne

Les représentants de la Table horticole de l'UPA ont rencontré en février le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, André

Lamontagne. Notre intervention a porté sur les défis et les opportunités entourant la compétitivité du secteur horticole. Nous avons décliné ce thème en trois composantes distinctes : les enjeux de la main-d'œuvre étrangère temporaire, l'accélération dans le déploiement d'innovations technologiques pour réduire notre dépendance à la main-d'œuvre et pour accroître notre compétitivité et, finalement, le soutien à la résilience de la chaîne alimentaire locale et la gestion du risque dans un contexte de changements climatiques. Nous avons l'intention d'assurer un suivi serré à propos de la réalisation de nos propositions. L'APMQ est d'avis que la pandémie mondiale étant derrière nous, le gouvernement est revenu aux affaires courantes et est à même de livrer les résultats que nous attendons de lui pour assurer la vitalité du secteur horticole québécois.

### Code de conduite des détaillants

Les travaux pour implanter un code de conduite des détaillants progressent rondement. À la suite de la rencontre des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture en janvier, le ministre André Lamontagne s'est dit satisfait du travail accompli jusqu'ici par l'industrie dans la mise en place d'un code de conduite visant à encadrer les relations entre les fournisseurs et les détaillants du secteur agroalimentaire.

Il considère que les propositions de l'industrie constituent un avancement important dans ce grand chantier,



notamment la création d'un bureau nécessaire à la surveillance du code de conduite ainsi que la mise en place de mécanismes d'application et d'un modèle d'arbitrage des différends.

À cet égard, l'APMQ continue d'être impliquée dans les travaux d'élaboration du Code. Elle est satisfaite que le ministre insiste sur l'importance de corriger les iniquités liées au rapport de force entre les grands détaillants et leurs fournisseurs, en particulier à l'égard des petites et moyennes entreprises qui en subissent davantage les effets. Ainsi, il demande à l'industrie de poursuivre les travaux afin de prendre en compte ces préoccupations.

Le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux continueront à surveiller les travaux de l'industrie pour la mise en œuvre du code proposé

en s'assurant que les objectifs de transparence, de prévisibilité et d'équité demeurent à l'avant-plan. Les attentes des Québécois et des Canadiens sont importantes afin d'avoir accès à un approvisionnement fiable de produits alimentaires à prix abordable.

### Comités techniques sur les autorisations pour les prélèvements en eau et les systèmes de lavage des légumes

L'APMQ a demandé et a obtenu la création de comités portant sur l'allègement du processus de conformité réglementaire en lien avec les autorisations requises pour les prélèvements en eau et les systèmes de lavage des légumes. Les travaux augmentent bien et les participants gouvernementaux se montrent disposés à envisager des moyens de faciliter la conformité à la réglementation.

## Le banquet 2022 : un succès sur toute la ligne!

Le banquet annuel de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) était enfin de retour en 2022. Ce fut un réel plaisir de retrouver nos membres après une trop longue pause et d'avoir l'occasion de célébrer et de souligner leur travail ardu. La soirée a été un grand succès, les gens avaient le cœur à la fête. Près de 600 convives ont ri et dansé au son des chansons cultes des années 70, interprétées par le Boogie Wonder Band qui était accompagné par

DJ YRO. Nous en avons aussi profité pour souligner le parcours de certains membres de l'industrie qui se sont démarqués cette année. Voici quelques-unes des personnes qui ont été honorées :

- Marie-Pierre Dubeau et Sébastien Grandmont, propriétaires de la ferme Le Petit Mas, lauréats du prix Moisson d'or
- Pier-Luc Hervieux, lauréat du prix de la relève

Les membres de l'équipe de la ferme RGR Guinois qui ont reçu une mention de reconnaissance pour leur résilience et leur détermination suite au terrible incendie dont ils ont été victimes cette année.

Nous désirons remercier nos précieux commanditaires et plus particulièrement les co-présentateurs : Bono et Zéro C.

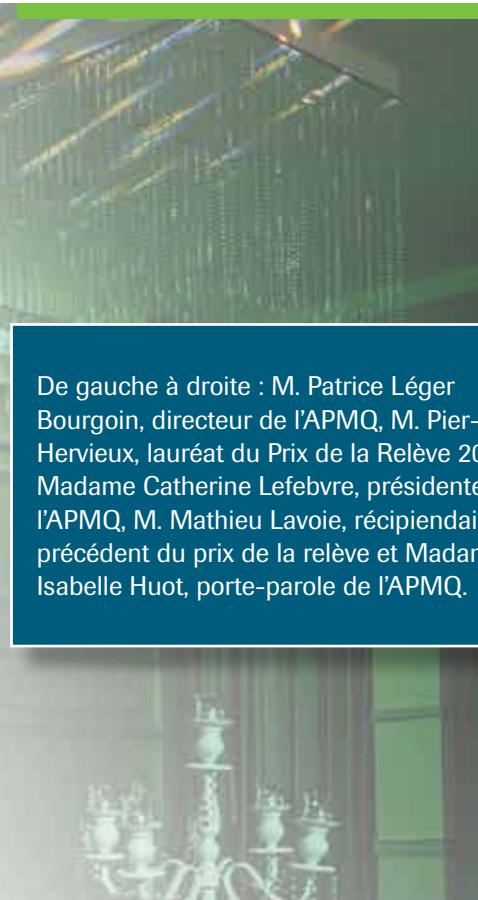


## Merci à nos commanditaires

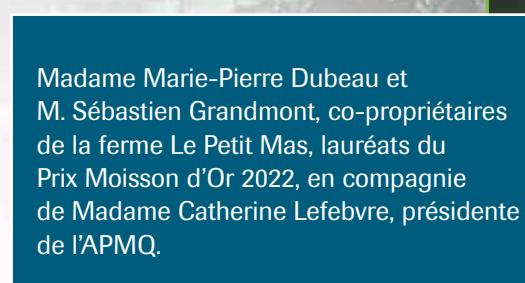


Distributeur de saveurs - Flavor distributor





De gauche à droite : M. Patrice Léger Bourgoin, directeur de l'APMQ, M. Pier-Luc Hervieux, lauréat du Prix de la Relève 2022, Madame Catherine Lefebvre, présidente de l'APMQ, M. Mathieu Lavoie, récipiendaire précédent du prix de la relève et Madame Isabelle Huot, porte-parole de l'APMQ.



Madame Marie-Pierre Dubeau et M. Sébastien Grandmont, co-propriétaires de la ferme Le Petit Mas, lauréats du Prix Moisson d'Or 2022, en compagnie de Madame Catherine Lefebvre, présidente de l'APMQ.





# UNIVERCO



## G-FORCE - 2 RANGS

- La nouvelle façon de récolter les carottes!
- Chenille motorisée
- En instance de brevet

Gamme complète incluant  
modèle d'entrée de gamme  
**Mini-Veg**



## GAMME COMPLÈTE D'ÉQUIPEMENTS DE LAVAGE DE LA RÉCEPTION JUSQU'À L'EMBALLAGE



### Récolteuse à oignons CHALLENGER

- Adaptée pour un traitement délicat des oignons

Andaineuses de 1 à 3 rangs  
avec chute basse à l'arrière



TRÉMIES DE RÉCEPTION À SEC OU DANS L'EAU



LAVEUSES À BARIL



CONVOYEURS EN TOUS GENRES



FABRIQUÉS AU QUÉBEC

Contactez-nous pour tous vos besoins en récolte,  
lavage et conditionnement de légumes!

[www.univerco.com](http://www.univerco.com) | 1 800 663-8423



UNIVERCO

713, Montée Douglas, Napierville (Québec) J0J 1L0  
Tél. : 450 245-7152 • [info@univerco.net](mailto:info@univerco.net)



# Bien vous assurer face à la hausse de prix de la machinerie agricole



Dans les dernières années, on a remarqué une augmentation spectaculaire de la valeur de la machinerie agricole. Financement agricole Canada souligne une augmentation de leurs prix de 30 % depuis 5 ans<sup>1</sup>! Plusieurs causes peuvent expliquer celle-ci<sup>2</sup> :

- Pandémie
- Guerre en Ukraine
- Hausse des taux d'intérêt
- Devise canadienne affaiblie

Cette situation rend non seulement l'approvisionnement de nouvelles machines difficiles, mais complexifie aussi la réparation des équipements agricoles. En effet, on observe une rareté grandissante des pièces de remplacement. Pour contrer cela, plusieurs se tournent vers l'achat d'équipements usagés, ce qui leur cause une prise de valeur à leur tour. Donc, la machinerie vieillissante fait

face à une appréciation plutôt qu'à une dépréciation!

Ceci a non seulement un impact sur les activités quotidiennes de votre entreprise, mais également sur vos assurances de dommages.

## Valeur de la machinerie agricole

Un contrat d'assurance contient des clauses de règle proportionnelle basées sur divers pourcentages (80 %, 90 % ou 100 %). Il est important de vérifier que les montants d'assurance sur les biens inscrits au contrat correspondent au minimum du pourcentage requis par l'assureur. Chaque période déterminée, vous devez évaluer la valeur réelle de tous vos instruments agricoles. Cela vous évitera d'assumer une partie de la perte en cas de pertes partielles. Quel que soit le pourcentage exigé, voici la méthode d'application :

Montant d'assurance en vigueur \_\_\_\_\_ X Montant de la réclamation = Indemnités payées  
Montant d'assurance requis

## Exemple de respect et de non-respect de la règle proportionnelle

Votre assureur couvre vos tracteurs dont la valeur réelle est de 1 000 000 \$. Votre contrat d'assurance présente une règle proportionnelle de 80 %. À la suite d'un feu partiel, on estime les dommages à 200 000 \$. Les deux exemples suivants vous permettent de comprendre le principe de la règle proportionnelle :

## Exemple 1 : règle proportionnelle respectée

Coût de remplacement des tracteurs.....	1 000 000 \$
Limite d'assurance au contrat.....	800 000 \$
Coût de la réclamation.....	200 000 \$
Règle proportionnelle.....	80 %

$$\frac{800\,000\, \$}{800\,000\, \$ \text{ (80 \% de 1 000 000 \$)}} \times 200\,000\, \$ = 200\,000\, \$$$

**Vous serez donc indemnisé.e à 100 %, soit 200 000 \$ correspondant à la valeur des dommages.**

## Exemple 2 : règle proportionnelle non respectée

Coût de remplacement des tracteurs.....	1 000 000 \$
Limite d'assurance au contrat.....	400 000 \$
Coût de la réclamation.....	200 000 \$
Règle proportionnelle.....	80 %

$$\frac{400\,000\, \$}{800\,000\, \$ \text{ (80 \% de 1 000 000 \$)}} \times 200\,000\, \$ = 100\,000\, \$$$

**À défaut de respecter la condition, vous devenez co-assureur de manière proportionnelle. Au lieu d'être indemnisé.e à 100 %, soit 200 000 \$, vous recevez une indemnité de 100 000 \$.**

## Impact de la situation actuelle

Ainsi, avec la hausse de valeur des équipements agricoles, il devient primordial d'être prudent.e lors de la déclaration de la valeur de vos propres instruments agricoles. On vous conseille de dresser une liste à jour de l'ensemble de vos équipements afin d'établir leur valeur actuelle. Gardez aussi un œil sur votre limite à la garantie de privation de jouissance liée à ceux-ci.

Notre équipe de courtier.ère.s en assurance de dommages chez Lareauprime sont prêts.e.s à vous guider dans toutes vos questions quant aux meilleures protections à prendre selon votre situation. Appelez-nous et c'est avec plaisir qu'on vous accompagnera dans ces importantes décisions!

1 888 527-3281

[lareauprime.ca](http://lareauprime.ca)

## Sources :

- <sup>1</sup> Un marché de l'équipement toujours vigoureux
- <sup>2</sup> Économie : Une année moins mouvementée en perspective

**TOUS UNIS CONTRE LA MALADIE.**

Profitez d'une formidable polyvalence dans diverses cultures, avec des produits chimiques traditionnels ou en production biologique.

Serifel<sup>MD</sup> est un fongicide biologique très efficace dans un large éventail de cultures. Outre sa commodité en production biologique, il peut aussi servir de complément aux solutions à base de produits chimiques. Parce qu'il combine plusieurs modes d'action, Serifel forme un véritable bouclier contre les maladies. Il protège vos cultures sans nécessiter aucun délai d'attente avant la récolte – un atout que vous apprécieriez à l'approche de la récolte. Apprenez-en plus sur [agsolutions.ca/horticoles](http://agsolutions.ca/horticoles) ou suivez-nous sur twitter @BASFAgSolutions.

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions et SERIFEL sont des marques déposées de BASF; toutes ces marques sont utilisées sous licence par BASF Canada Inc. © 2023 BASF Canada Inc.

## Un hommage à nos présidents sortants



**Jennifer Crawford**

Directrice générale  
Association des producteurs de fraises et  
framboises du Québec

**L'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec célèbre cette année son 25<sup>e</sup> anniversaire : 25 ans d'implication, 25 ans de croissance, 25 ans de fierté. Et, parmi ceux qui cumulent plus de 25 ans d'implication, on retrouve Louis Gosselin de la Ferme François Gosselin à l'île d'Orléans. Il était présent lors de la fondation et à la présidence de l'Association pendant sept ans. Ensuite, il a siégé comme président de la Chambre de coordination et de développement du secteur des fraises et framboises, de 2010 à aujourd'hui.**

La fraise, étant une spécialité de l'Île d'Orléans, y est cultivée depuis les années 1870 pour des raisons évidentes incluant une tradition maraîchère et fruitière qui remonte pratiquement aux débuts des

établissements agricoles. Les Gosselin font partie intégrante de cette tradition et de ce savoir-faire qui se poursuit aujourd'hui sur la ferme de Louis.

Ce savoir-faire, qui a grandi à travers les générations et les nombreux projets de recherche réalisés à la ferme, ne touche pas seulement la régie de la culture, mais aussi la mise en marché qui a toujours été généreusement partagée par Louis à travers sa participation associative. C'est un grand sage qui nous manquera.

Un autre départ a été annoncé lors de l'AGA du 22 février dernier, celui de **David Lemire de la Ferme horticole Gagnon**, président de l'APFFQ depuis 8 ans. Il s'est joint au conseil d'administration en 2007 et cumule donc 16 ans d'implication. Il prend sa retraite de l'Association pour se lancer dans un autre grand projet agricole avec son fils, mais continuera à vendre les fraises locales dans sa région. David a toujours aimé la production de fraises, mais aussi la production de framboises, production dans laquelle il s'est beaucoup investi pour



la développer. Il fut un des premiers à faire la production de framboises hors sol sous tunnels au Québec.

Au nom de tous les productrices et producteurs ainsi que les professionnels du milieu, j'aimerais les remercier. C'est grâce à eux si aujourd'hui l'APFFQ fête ses 25 ans et qu'elle peut se prévaloir de nombreuses réalisations. C'est grâce à eux si notre secteur possède une Chambre de

coordination et de développement, une marque collective, un Fonds récurrent de promotion et de recherche, une organisation capable de soutenir et de défendre les intérêts du secteur. L'effort collectif est encore pertinent 25 ans plus tard, les défis se multiplient et la relève doit aussi s'unir pour assurer la pérennité de nos entreprises horticoles.

**NORSECO**

**R&D** **EXPERTISE** **SELECTION**

**Notre équipe d'experts**

<b>Isabelle Dubé, agr.</b> Rive Nord de Montréal 514 295-7202 isabelle.dube@norseco.com	<b>Michel Gratton</b> Rive Nord de Montréal 450 781-6045 michel.gratton@norseco.com	<b>Marie-Hélène Monchamp</b> Montérégie-Ouest 514 968-2906 marie-helene.monchamp@norseco.com	<b>Yves Thibault, agr.</b> Centre et Est du Québec 418 660-1498 418 666-8947 yves.thibault@norseco.com
<b>Stéphanie Gosselin, agr.</b> Centre et Est du Québec 418 254-1469 stephanie.gosselin@norseco.com	<b>Marie-Pierre Grimard, T.P.</b> Montérégie-Est et Provinces Maritimes 450 261-7468 marie-pierre.grimard@norseco.com	<b>Warren Peacock</b> Ontario 519 426-2906 warren.peacock@norseco.com	<b>Ben Yurkiw</b> Colombie-Britannique 604 830-9295 ben.yurkiw@norseco.com

**Service client**  
commande@norseco.com

514 332-2275 | 800 561-9693  
450 682-4959 | 800 567-4594

2914 boul. Curé-Labellé  
Laval (Québec) H7P 5R9

Fiers de nos racines depuis 1928

[norseco.com](http://norseco.com)

8 MARS 2023 • PRIMEURS MARAÎCHERS

# MOINS D'INSECTES. PLUS DE PATATES.

Maximisez la qualité et le rendement en maîtrisant les insectes en début de saison.

Offrir un départ en santé aux pommes de terre est critique pour l'obtention d'une récolte fructueuse. C'est précisément le rôle de Titan<sup>MD</sup>. Titan est un insecticide pour les plantons qui procure une maîtrise supérieure et durable d'importants ravageurs au-dessus du sol, y compris les pucerons, les doryphores, les altises et les cicadelles de la pomme de terre. En plus d'offrir le plus large spectre de protection sur le marché, Titan contribue aussi à réduire les dommages causés par les taupins (ou vers fils-de-fer). Alors voyez grand. Utilisez Titan. Pour en savoir plus, visitez [agsolutions.ca/est](http://agsolutions.ca/est) ou communiquez avec le Centre d'assistance à la clientèle AgSolutions<sup>MD</sup> au 1-877-371-BASF (2273).

**Titan<sup>MD</sup>**  
Insecticide

**BASF**  
We create chemistry

**Toujours lire et suivre les directives sur l'étiquette.**

AgSolutions et TITAN sont des marques déposées de BASF, tout ces marques sont utilisées sous licence par BASF Canada Inc. © 2023 BASF Canada Inc.



**Carl Dion-Laplante, agr.**

Compagnie de recherche Phytodata

**Les oignons secs produits au Québec sont principalement cultivés en sols organiques (terres noires). Ces sols peuvent libérer jusqu'à 500 kg/ha d'azote durant la période de l'année sans neige, mais on en sait encore peu sur l'azote du sol disponible pour les cultures. Ajoutons à cela l'utilisation grandissante de cultures de couverture et l'impact des changements climatiques, qui peuvent augmenter (ou réduire) l'azote disponible; on se demande si on devrait fertiliser plus, ou moins!**

#### **L'oignon sec en terres noires, une fertilisation à optimiser?**

De 2018 à 2020, Phytodata a suivi 11 sites de fertilisation en conditions commerciales dans l'oignon sec en terres noires, où un témoin sans azote était comparé à quatre doses d'azote (65, 130, 195 et 260 kg/ha). Dans 8 des 11 sites, aucune dose n'a permis de gains de rendements comparativement au témoin. Constat similaire dans les terres noires de l'État de New York, où des essais réalisés de 2017 à 2021 indiquent que des doses de 40 à 65 kg/ha d'azote seraient suffisantes pour un rendement optimal,

## **Raisonner la fertilisation azotée dans l'oignon sec en terres noires**

selon l'année et le cultivar d'oignon (Onion World, février 2023). C'est donc dire qu'il est possible de réduire les doses d'azote dans l'oignon en sols organiques sans compromettre les rendements.

Le bémol, c'est que ce n'est pas vrai partout ni tout le temps. Dans notre projet, l'ajout d'azote a augmenté les rendements en 2019, dans 3 des 4 sites, lorsque le printemps frais et pluvieux avait retardé les semis d'oignons et nuit à la disponibilité de l'azote. La décision de fertiliser moins (ou plus) devrait donc être prise en fonction des conditions météorologiques et des caractéristiques du sol dans chaque champ.

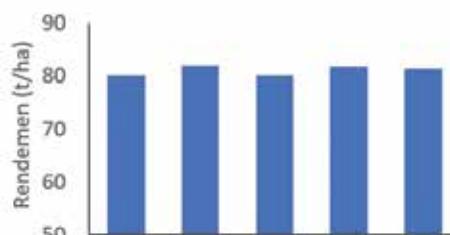
Malheureusement, il n'existe pour le moment aucun outil fiable qui tienne compte de tous ces paramètres. Le développement d'un outil basé sur le potentiel de minéralisation de l'azote du champ a déjà été initié au Québec, mais il n'a pas été adopté parce qu'il ne considérait pas l'effet de la météo sur la disponibilité de l'azote.

#### **Évaluer l'impact des cultures de couverture**

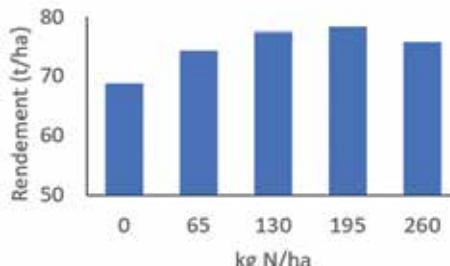
Un autre facteur à considérer est la présence de pratiques de conservation du sol, notamment les cultures de couverture

(CC), dont l'utilisation augmente et se diversifie d'année en année. Phytodata s'est penché sur l'impact des CC d'hiver sur les rendements d'oignon sec en terres noires. En 2020 et 2021, l'apport en azote de cinq CC a été comparé à celui de parcelles sans CC, mais avec engrains azoté (0, 65, 130 et 195 kg/ha d'azote).

a) Sites sans réponse à l'azote



b) Sites avec réponse à l'azote



plus à l'automne ont causé une diminution du rendement par rapport au témoin sans azote. Dans ces parcelles, c'est un déficit d'azote au printemps, capté par les CC mais pas encore restitué au sol, qui pourrait expliquer la baisse de rendement. Encore une fois, ce phénomène est appelé à varier selon le sol, le cultivar et l'année, sans compter que les CC ont d'autres bénéfices que l'apport en azote et peuvent avoir un impact positif sur les rendements des cultures, notamment dans les champs plus dégradés.

## **Une permanence à votre service**

### **Soumia El Mahdaoui, agr.**

Conseillère en agronomie à l'APMQ

**Dans cette édition, nous vous présentons Soumia El Mahdaoui qui agit à titre de conseillère en agronomie à l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ). À ce titre, Soumia effectue le suivi des différents dossiers agronomiques impliquant l'APMQ, dont la phytoprotection et l'environnement. Elle représente aussi les intérêts des maraîchers sur divers projets de recherche et initiatives.**

Originaire du Maroc, Soumia a vu le jour à Meknès. Il s'agit de l'une des quatre villes impériales du Maroc. Ce lieu est inscrit à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996. Économiquement, la région de Meknès est l'une des plus importantes au Maroc en termes de production agricole, notamment le maraîchage et l'arboriculture fruitière. Cette région

se distingue plus particulièrement par l'oléiculture, la culture et l'exploitation des oliviers afin de produire de l'huile d'olive, et abrite les meilleurs vignobles du Maroc.

L'arrivée de Soumia au Québec a été pour le moins brutale. Son premier contact à la descente de l'avion fut la neige et le froid en plein mois de décembre! Comme si cela n'était pas assez, la planète était plongée en confinement en raison de la COVID. Il fallait avoir de la détermination pour relever ces défis.

Plus jeune d'une famille de sept enfants, Soumia est diplômée comme ingénierie en agronomie (option : Horticulture) de l'institut agronomique et vétérinaire Hassan II au Maroc. Ses connaissances académiques ont été reconnues par l'Ordre des agronomes du Québec. Dans le cadre de son travail à l'APMQ, elle nous

fait bénéficier d'une expérience de plus de 17 ans acquise tant dans son pays natal qu'ici.

Dans ses passe-temps, Soumia est passionnée par l'histoire et le patrimoine et s'essaye en photographie. Elle n'a encore aucune exposition en son nom, mais cela ne tardera pas à se réaliser.



# Réseau d'expertise en innovation agricole - Rappel de nos services

**Izmir Hernandez**

Conseillère en innovation  
Réseau d'expertise en innovation agricole

**Dans le but de contribuer à notre mission de favoriser l'adoption de technologies agricoles qui visent à réduire les besoins en main-d'œuvre, le Réseau d'expertise en innovation met à votre disposition plusieurs services. Nous vous présentons ci-dessous deux bonnes raisons de nous contacter!**

## Veille technologique

Pour ceux qui ne sont pas encore au courant, la veille technologique est un recueil de plusieurs centaines de technologies du Québec et d'ailleurs. Les équipements recensés ont pour objectif de réaliser les tâches agricoles que les comités agricoles impliqués dans notre regroupement veulent automatiser en priorité. On y retrouve notamment des technologies pour la gestion de la production, le désherbage, la récolte, le repiquage et plein d'autres!

Ce premier document découle d'une riche base de données numérique que nous continuerons d'alimenter et d'améliorer d'ici la fin de 2023. Chaque technologie incluse y est décomposée en éléments qui décrivent sa fonction, sa provenance et son stade de développement, pour ne mentionner que ceux-là.

De cette façon, les rapports que nous pouvons extraire de cette base de données sont personnalisables et peuvent prendre plusieurs formes. Juste pour vous donner un exemple, vous pouvez nous indiquer d'organiser ou de filtrer les technologies par secteur, type de culture, tâche agricole ou même l'endroit de fabrication de l'équipement. De plus, des hyperliens sont disponibles pour vous amener directement vers les sites web des fabricants et vers des vidéos qui présentent les machines en action.

Nous vous invitons à influencer nos recherches en nous indiquant quelles technologies vous aimeriez retrouver dans la base de données ou, encore mieux, nous dire si vous désirez des informations



supplémentaires sur un équipement en particulier.

Pour vous procurer un rapport de veille ou pour toute autre tâche connexe, vous n'avez qu'à contacter notre conseillère en innovation, Izmir Hernandez à [ihernandez@apmquebec.com](mailto:ihernandez@apmquebec.com).

## Activités de maillage

Telle une application de rencontre, on vous conseille de passer par notre réseau si vous êtes à la recherche de votre douce moitié technologique ou simplement pour en connaître davantage à propos de sujets entourant l'innovation en agriculture.

Dans les derniers mois, nous avons assisté et organisé des événements sur les *agritechnologies*. Nous constatons un intérêt grandissant pour la modernisation des entreprises agricoles et sur les technologies qui réduisent, voire optimisent, l'emploi des ressources humaines à la ferme.

Ces événements ont permis aux producteurs comme vous de rentrer directement en contact avec les fournisseurs de services technologiques, les chercheurs et

les responsables de programmes de subventions gouvernementales. Comme vous pouvez vous imaginer, cela crée une belle synergie dans la communauté agricole, mais plus important encore, cela a permis aux producteurs de faire des choix plus éclairés pour l'adoption de technologies. Bref, tout le monde en sort gagnant!

On vous invite à consulter la page Facebook du Réseau d'expertise en innovation pour rester à l'affût des événements AgTech. Parfois, nous offrons des rabais pour l'inscription de nos membres à ces activités.

D'ailleurs, il est encore le temps de vous prononcer sur les technologies ou les équipements que vous voulez voir en démonstration pour la saison 2023. Nous sommes à planifier le calendrier des vitrines technologiques pour chaque secteur appartenant à notre regroupement. Alors, nous vous rappelons l'adresse électronique de notre conseillère pour la contacter à cet effet : [ihernandez@apmquebec.com](mailto:ihernandez@apmquebec.com).

Nous serons ravis de vous entendre!



SEMCENCES  
**STOKES**<sup>MD</sup>

Nous recherchons les meilleures variétés pour nos clients depuis 1881.



### BARTRAM

55 jrs. Production abondante et fiable de gousses lisses et droites par temps chaud. Plant érigé adapté aux semis de printemps et d'été.



### OLYMPUS

Haute saison. Très belle citrouille orange foncé munie d'une solide poignée épaisse. Plant vigoureux et production fiable.



### TRIBUTE

50-55 jrs. Rendement très élevé de fruit vert foncé, droits et cylindriques. Plant érigé, de taille moyenne, au port ouvert.



Alexandre Bisson  
438-334-1996

Marc André Laberge  
514-984-4589

Jessica Tellier-Lambert  
514-984-0662



### PIXIE

Tôt maturité. Production concentrée de citrouilles à paroi dure pouvant être conservées longtemps.

T: 1-800-263-7233 | F: 1-800-272-5560 | [www.stokesseeds.com](http://www.stokesseeds.com)



**À votre satisfaction depuis plus de 60 ans !**

**Produits, contenants et emballages pour fruits & légumes**



**ASSURANCE AGRICOLE  
LA CONFIANCE, ÇA SE CULTIVE!**

Protéger votre entreprise, notre force depuis 50 ans.

1 833-231-3757  
[laturquoise.ca](http://laturquoise.ca)

**LA TURQUOISE**  
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET SERVICES FINANCIERS

# Étude sur les conditions de travail des employés : des données précieuses pour le secteur maraîcher!

Cette 6<sup>e</sup> édition, réalisée par le Groupe AGEKO, pour le compte d'AGRicarrières, a permis de documenter le profil de la main-d'œuvre non familiale à temps plein grâce aux 42 entreprises maraîchères consultées. Plus précisément, les conditions de travail documentées proviennent de 65 employés : 9 gérants, 18 ouvriers et 38 manœuvres.

Globalement, l'enquête a été réalisée dans un contexte particulier à plusieurs égards comparativement aux éditions précédentes. La situation de rareté de main-d'œuvre qui prévalait depuis quelques années s'est accentuée; ce terme a même récemment été remplacé par celui de « pénurie ». Les résultats d'enquête témoignent de cet environnement d'affaires particulier où malgré une situation financière sous pression, il y a obligation de rester attractif comme employeur.

Face à tous ces défis de recrutement et de fidélisation, une révision à la hausse des conditions salariales est dans l'ensemble observée. En 2022, l'augmentation de salaire prévue pour le secteur maraîcher était estimée entre 6,2 % et 6,9 %, selon

les postes. Au-delà du salaire, l'offre d'avantages sociaux est souvent bonifiée.

De plus, bien que la période pandémique ait perturbé la venue des travailleurs étrangers temporaires (TET) (période de quarantaine, ajustements des logements, etc.), le recours aux TET en 2021 n'a globalement pas fléchi. Ces travailleurs demeurent une main-d'œuvre nécessaire pour combler l'absence de travailleurs locaux.

Dans l'ensemble, les pratiques de gestion des ressources humaines (GRH) se sont peu formalisées en agriculture, mais semblent plus structurées dans la production porcine et maraîchère. Dans cette dernière, les trois pratiques les plus courantes, et ce, pour respectivement 83 %, 74 % et 57 % des entreprises consultées sont :

- 1- Offrir des heures de formations à l'embauche
- 2- Détenir un programme de prévention en santé et sécurité
- 3- Rédiger des contrats de travail



De façon générale pour les prochaines années, les principaux défis en ressources humaines (RH) du secteur maraîcher sont : la rémunération, la venue des TET au Québec et l'attraction.

Tous ces défis liés à la GRH se verront être toujours plus présents, ce qui rendra l'accompagnement par des professionnels RH d'autant plus pertinent, essentiel et à valeur ajoutée pour les employeurs agricoles. À ce propos, n'hésitez pas à contacter le Centre d'emploi agricole de votre région.



agricarrières  
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole

Pour plus de détails, consulter l'Étude complète et la fiche résumée pour le secteur maraîcher sur le site d'AGRicarrières <https://www.agricarrieres.qc.ca/marche-du-travail/>

agricarrières | Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole

Maison de l'UPA | 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 535, Longueuil (Québec) J4H 4E7

[info@agricarrieres.qc.ca](mailto:info@agricarrieres.qc.ca)



# Nouveautés phytoprotection

Nouveaux usages approuvés pour les fruits et légumes<sup>1</sup> de novembre 2022 à janvier 2023

Cultures visées	Nom commercial (matière active)	Ravageurs
<b>Herbicide</b>		
Rutabaga, Poireau, Oignon vert	<b>Centurion</b> (Cléthodime)	Mauvaises herbes à l'étiquette
Échalote bulbe sec	<b>Chateau WDG</b> (Flumioxazine)	Mauvaises herbes à l'étiquette
<b>Insecticide</b>		
Petits fruits CG13-07 cultivés pour la transplantation, Fraise, Épices et fines herbes CG19 (aleurode, tétranyque à deux points), Légumes-fruits CG8-09, Cucurbitacées CG9, Légumes-feuilles CG4-13, Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre Brassica CG5-13, Légumes-bulbes, légumes-tiges et légumes-pétioles CG22 (aleurode)	<b>Bassidor</b> (Beauveria bassiana souche R444)	Aleurode, Tétranyque à deux points
Aubergine de serre	<b>Entrust</b> (Spinosad)	Doryphore de la pomme de terre
Céleri-rave	<b>Agri-Mek SC</b> (Abamectine)	Tétranyques
Petits fruits des genres ribes, sambucus et vaccinium SCG 13-07B, Mûres et framboises CSG 13-07A, Cucurbitacées CG 9, Légumes-fruits CG 8-09, Petits fruits de plantes naines CSG 13-07G, Fruits à pépins CG 11-09, Petits fruits de plantes grimpantes sauf le kiwi CSG 13-07F, Fruits à noyaux CG 12-09,	<b>Magister SC</b> (Fénazaquine)	Voir l'étiquette pour les ravageurs pour chaque culture
<b>Fongicide</b>		
Cultures en serre et plein champ: Légumes-fruits CG8, Fraises, Cultures en plein champ: Courges (mildiou phytophthora), Laitue (goutte de sclerotinia/moisissure blanche)	<b>Foretryx</b> (Souche ICC 012 de Trichoderma asperellum + souche ICC 080 de Trichoderma gamsii)	Fonte des semis en post-levée, Flétrissure verticillienne, Mildiou Phytophthora, Goutte de sclerotinia/moisissure blanche

**Maraîchers et maraîchères:  
prenez les devants  
des risques  
auxquels vous  
faites face**

Spécialistes en  
gestion de  
risques agricoles

1 888 527-3281  
[lareau.ca](http://lareau.ca)

**Lareau**  
courtiers d'assurances



**Catherine Lessard**

Directrice économie,  
politique et recherche à l'APMQ

**L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), en collaboration avec les autres associations de producteurs horticoles, a confié au Groupe Agéco la réalisation d'une comparaison des environnements réglementaires et de la compétitivité actuelle comme future des entreprises de fruits et légumes par rapport aux principaux concurrents. Le mandat s'est intéressé à cinq points critiques identifiés lors de groupes de discussion, incluant les représentants des associations.**

**Normes du travail** : de manière générale, le Québec est désavantagé. Les normes sont moins exigeantes en Ontario, notamment en lien avec le temps payé et la durée légale du travail. Aux États-Unis, l'application imparfaite des normes et la prédominance des travailleurs en situation d'immigration irrégulière représentent un

## Une étude sur l'environnement d'affaires et sur la compétitivité des fruits et légumes du Québec

avantage. Le Mexique est beaucoup moins exigeant sur les normes du travail et les salaires sont considérablement plus bas.

**Programmes pour travailleurs étrangers temporaires (TET)** : les normes de logement pour les TET sont moins exigeantes en Ontario qu'au Québec. Les programmes de travailleurs étrangers aux États-Unis ne sont ni avantageux ni désavantageux par rapport au Québec.

**Pesticides** : le Québec est désavantagé sur le plan de l'homologation des pesticides par rapport aux États-Unis et au Mexique, où les produits phytosanitaires homologués sont plus nombreux et où l'homologation est plus rapide.

**Salubrité alimentaire** : les règles de salubrité alimentaires sont relativement harmonisées au Canada, aux États-Unis et au Mexique en raison des normes privées *Global Food Safety Initiative* (GFSI) et *Global G.A.P.*



**Prélèvement d'eau** : le Canada est avantage pour les prélèvements d'eau par rapport aux États-Unis, surtout en Californie, et au Mexique en raison des coûts associés à l'approvisionnement.

Il reste encore à préciser l'ampleur des avantages et désavantages du Québec par rapport à ses concurrents, ce qui présente plusieurs défis méthodologiques.

Ce projet a été financé par l'entremise du Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

**Notre spécialité**  
**la**  
**fertigation !**

### Tout pour votre réussite

- Une gamme complète d'engrais solubles novateurs
- Des engrains de sources réputées
- Un soutien technique tout au long de la saison

PlantProducts.com

Membre du groupe Biobest

Contrôlez avec précision ce que vous donnez à votre culture à chaque jour.

Issus des plus récentes connaissances, nos programmes de fertigation permettent de fournir aux plantes ce dont elles ont besoin, quand elles en ont besoin. Cela se traduit par un rendement optimal et une récolte de qualité.

Demandez votre programme personnalisé de fertigation, NutriSelect®

**PLANT**PRODUCTS®

MARS 2022 • PRIMEURS MARAÎCHERS 14

14 MARS 2023 • PRIMEURS MARAÎCHERS



**Mylaine  
Dubuc**

Conseillère en gestion des réclamations  
LifeWorks par Telus Santé

**L'accident tragique survenu récemment à Saint-Roch-de-l'Achigan, où trois employés ont perdu la vie dans un accident du travail, souligne l'importance de respecter les normes de sécurité et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des employés. Il est crucial pour les employeurs de comprendre leurs obligations légales en cas d'accident grave ou mortel.**

En tant qu'employeur, il existe plusieurs obligations légales à respecter en cas d'accident grave ou mortel survenu dans l'entreprise ou sur le lieu de travail. Tout d'abord, il est important de rappeler que tout accident grave ou mortel doit être signalé immédiatement à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST). Les lieux doivent demeurer intacts, sauf s'il existe un danger immédiat qui compromet la sécurité.

## Les obligations d'un employeur lors d'un accident grave ou mortel

De plus, l'employeur doit s'assurer que tous les employés impliqués dans l'accident reçoivent les soins médicaux appropriés et qu'ils bénéficient d'un accompagnement psychologique si nécessaire. Il est également important de soutenir les proches de la victime et de les informer régulièrement de l'avancée de l'enquête.

Il est également obligatoire pour l'employeur de coopérer avec les autorités chargées de l'enquête sur l'accident, en leur fournissant les informations et les documents demandés. À la suite de l'enquête et de l'analyse de l'accident, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir la répétition d'un tel accident. Cela peut inclure la mise en place de nouvelles procédures de sécurité, la formation des employés sur les risques liés à leur travail, ou encore, l'acquisition d'équipements de protection.

Enfin, l'employeur doit être conscient que des poursuites peuvent être engagées à son encontre si des manquements aux normes de sécurité du travail ont été constatés. L'employeur devra faire preuve de diligence raisonnable, ce concept

juridique qui s'applique aux employeurs en matière de sécurité au travail. Il s'agit de l'obligation pour l'employeur de prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité et la santé des employés sur leur lieu de travail. Cela inclut la mise en place de procédures de sécurité appropriées, la formation des employés sur les risques liés à leur travail, l'acquisition d'équipements de protection et l'inspection régulière des lieux de travail pour détecter les risques. Il est important de noter que la diligence raisonnable est une notion objective qui dépend des circonstances et varie selon les risques spécifiques pour chaque entreprise et lieu de travail. Ainsi, il est important pour les employeurs de connaître les risques liés à leur activité et de mettre en place des mesures de prévention adaptées afin de respecter leur obligation de diligence raisonnable.

Les obligations légales sont en constante évolution, il est donc important pour les employeurs de se tenir informés des dernières réglementations et de s'assurer que leur entreprise est en conformité avec les normes en vigueur. Joindre une mutuelle

**TELUS** Santé  
auparavant Solutions Mieux-être LifeWorks



de prévention, comme celle proposée par Solutions Mieux-être LifeWorks, permet de vous outiller adéquatement pour une gestion optimale de la santé et de la sécurité du travail. Contactez-nous pour découvrir tous les avantages de la mutuelle Horticulture.

# Mutuelle de prévention Horticulture



**40 %**  
Économies  
moyennes sur la  
cotisation CNEST

**Escomptes**  
Tarifs préférentiels  
pour les membres

**Gratuites**  
38 formations  
SST en ligne

**Adhérez dès maintenant!**

[sst@lifeworks.com](mailto:sst@lifeworks.com)  
 [1.800.565.4343](tel:1.800.565.4343)  
 [sst.lifeworks.com/horti](http://sst.lifeworks.com/horti)



# À METTRE À VOTRE AGENDA!

L'assemblée générale annuelle et le banquet de l'APMQ se tiendront conjointement le

**24 NOVEMBRE PROCHAIN**

Plus de détails à venir.

**SHERATON**  
Saint-Hyacinthe

**Rejoignez la communauté de marchands du Marché des jardiniers de La Prairie en réservant votre espace locatif pour la saison 2023 dès maintenant!**

Depuis 1968, le Marché des jardiniers est le lieu de prédilection des amateurs de produits frais et artisanaux de la Rive-Sud et de Montréal. Avec un achalandage moyen de 12 000-15 000 clients par semaine durant la saison estivale, le marché est une excellente opportunité d'affaire pour votre entreprise.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [marchedesjardiniers.ca](http://marchedesjardiniers.ca) ou écrivez à [sbastien@apmqquebec.com](mailto:sbastien@apmqquebec.com).

## KIOSQUE DISPONIBLE



### UN MARCHÉ DE POSSIBILITÉS